

# A.I.R.E.

**Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence**  
affiliée au **Basic Income European Network**

---

## Le financement du Dividende Universel

Le plan de financement ici proposé a été mis au point par le professeur Yoland Bresson (président de l'Aire). Il prouve que le Dividende Universel peut être lancé en France, dès aujourd'hui, à partir d'une juste appréciation des besoins et à condition d'innover, aussi bien dans le choix des moyens de financement que dans leur mise en œuvre.

### I. Les besoins

Sur la base d'un dividende mensuel de 300 euros, le coût total pour la nation s'élève à :  
 $300 \times 12 \text{ mois} \times 60 \text{ millions}$ , soit 216 milliards d'euros par an.

*La somme est importante, mais :*

- Les personnes en activité, soit environ 70% de la population, disposent déjà de ce dividende incorporé dans leur rémunération, rémunération non différenciée en dividende universel d'une part, revenu net d'activité d'autre part.
- De même, les personnes bénéficiant de revenus de transfert, soit environ 20% de la population, perçoivent déjà une partie de ce dividende.

En conséquence, le solde net à financer, pour ceux qui ne touchent rien (10% de la population) et pour compléter les revenus de transfert à hauteur de 300 € /mois, donc au bénéfice des plus démunis, n'est plus que de 50 Mds par an, comme l'illustre le calcul ci-après en milliards d'euros.

<b>Besoin total</b>	<b>216,0</b>
Prélèvement à la source sur les revenus d'activité	
42 millions (1) x 300 € x 12 mois	151,2
12 millions (2) x 1.200 €/an en moyenne	14,4
Solde à financer	51,4
Solde arrondi à 50 Mds /an	

(1) 70 % de la population touchant un revenu >300 €/mois

(2) 20 % de la population bénéficiant de revenus de transfert

### II. Une nécessaire période de transition

Pour des raisons aussi bien psychologiques, sociologiques que financières, la mise en œuvre du Dividende universel doit être progressive. Nous proposons une période de transition de 5 ans, selon une progressivité de 1/5 par an. Le calcul (annexe 1) donne le besoin annuel de financement s'élevant au total sur 5 ans à 128 milliards d'euros (un calcul approché donnerait  $10+20+30+40+50 = 150$ )

### III. Financement de démarrage

Il est exclus, au départ, de faire appel à l'impôt. Les cinq premières années, les fonds seront donc apportés par les banques, par le biais d'un rente perpétuelle – donc non remboursable – à hauteur de 216 Mds (on verra plus loin la justification de cette somme). Cette rente est accordée au bénéfice de tous les citoyens, à un taux maxi de 1 % l'an (à négociier), l'État garantissant seulement, le versement des intérêts. Les banques consultées ont donné leur accord de principe. En effet, le refuser serait pour elles le plus sûr moyen de perdre leur clientèle comme va l'illustrer le mode de gestion du système.

### IV. Situation financière à la fin des cinq premières années.

Elle est la suivante en milliards d'euros :

Apport de fonds (rente perpétuelle)	216
Décaissements nets au titre du DU (cf. annexe I)	128
Versement au profit des banques (10% de la rente pour préserver leur ratio de solvabilité)	21
Solde en caisse	67

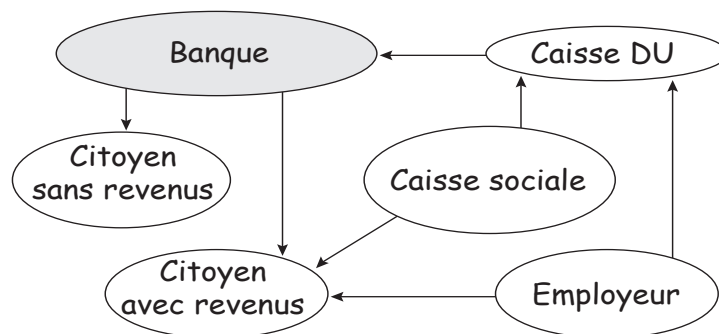
Ce solde placé sur le marché par la Caisse de gestion alimentera les intérêts de la rente versés à partir de la 6<sup>e</sup> année)

(Cf. détail des calculs des cinq premières années en annexe II)

### V. La gestion du système

a) Les acteurs sont au nombre de 6 :

- La Caisse de gestion (elle pourrait être une filiale de la caisse des dépôts et consignation)
- Les banques
- Les entreprises et organismes sociaux
- Les citoyens disposant de revenus d'activité
- Les citoyens sans revenu



b) *Le processus*

- Chaque citoyen ouvre un compte spécifique de dividende universel dans une banque de son choix, compte crédité mensuellement du dividende universel.
- Pour ceux disposant d'un revenu d'activité supérieur à ce dividende, leur employeur reverse à la Caisse de gestion l'équivalent du dividende perçu, cette somme venant s'imputer sur leur rémunération. Si leur rémunération est inférieure au dividende, le reversement à la Caisse se fera au prorata du salaire.

- Tous les organismes payeurs de revenus de transfert feront de même à hauteur de ces revenus, dans la limite des montants crédités au compte du dividende universel.
- À partir des fonds qu'elle a collectés la Caisse de gestion rembourse aux banques 432 Mds, (648 Mds versés par elles au titre du DU, moins leur participation de 216 Mds, cf. annexe 2)

*c) Exemples*

- Sur un salaire de 1.000 € le bénéficiaire perçoit 300 €, comme chaque citoyen, au titre du dividende universel et reçoit 700 € de son employeur, celui-ci versant les 300 € retenus sur le salaire à la Caisse de gestion.
- Pour un revenu de transfert actuellement de 200 €, le bénéficiaire perçoit 300 € au titre du dividende universel, l'organisme social versant 200 € à la Caisse de gestion.
- Pour un revenu de transfert actuellement de 400 €, le bénéficiaire perçoit 300 au titre du dividende universel et 100 de son organisme social qui verse 300 € à la Caisse de gestion.

*d) Conséquences : personne n'y perd*

- Ceux qui jusqu'ici ne percevaient rien voient leur situation s'améliorer notablement, en particulier les jeunes et les étudiants, les familles, les chômeurs en fin de droits, les exclus ...
- Pour ceux qui disposent d'un revenu supérieur au dividende, la situation est inchangée, mais ils profiteront d'un plus grande stabilité d'emploi et, très probablement, d'une hausse de revenus générés par la relance de la consommation, consommation alimentée par l'injection progressive de 216 milliards d'euros dans l'économie.

## VI. À partir de la 6<sup>e</sup> année

Le régime est stabilisé; rappelons les décaissements et encaissements annuels après la période de transition de 5 ans :

Versement du Dividende universel	216,0
Encaissement en provenance des entreprises (70% de 216)	151,2
Encaissement en provenance des organismes sociaux (1 200 en moyenne sur 12 millions de citoyens)	14,4
Solde à financer : 50,4, arrondi à 50 milliards)	

À compter de la 6<sup>e</sup> année ce solde sera financé par l'impôt à partir d'un PIB fortement accru, donc sans augmentation du taux des prélèvements sociaux (voir infra), l'Etat disposant de 5 ans pour préparer une réforme fiscale en profondeur.

## VII. Activité économique et prélèvements sociaux la 6<sup>e</sup> année

La relance de la consommation alimentée par le versement du dividende universel, lui même financé au cours de la période de transition par l'apport de 216 milliards d'euros, aura une incidence déterminante sur la croissance du PIB. Au minimum celui-ci augmentera de 216 milliards, avec pour conséquence une baisse sensible du taux des prélèvements sociaux .

	aujourd'hui	la 6 <sup>e</sup> année
Prélèvements sociaux actuels	675	675
Augmentation au titre du DU		50
Prélèvements totaux	675	725
Par rapport au PIB	675 / 1.500	725 / 1716
Soit en % du PIB	45 %	42,25 %

### VIII. Contrairement aux idées reçues ne pas craindre un risque inflationniste

L'inflation par la demande n'est pas à redouter car la croissance probable de la demande sur 5 ans, liée à l'introduction progressive du Dividende Universel, n'est pas excessive en pourcentage du PIB ( de l'ordre de 3 % l'an). L'offre pourra aisément y répondre puisque :

- notre économie est en stagnation, au mieux en croissance lente
- il existe un taux élevé de chômage (près de 10 %)
- le potentiel de production est dans son ensemble sous-utilisé

D'autre part, on ne peut craindre une inflation par les coûts :

- les charges des entreprises n'étant en rien augmentées
- le marché restant concurrentiel.

### IX. Conclusion

- Le Dividende universel peut être financé dès aujourd'hui, en France, dans le respect des contraintes européennes.
- Sa mise en œuvre progressive permet le passage d'un mode de distribution des revenus à un autre, chaque citoyen percevant désormais, distinctement, le dividende universel d'une part, ses revenus d'activité d'autre part.
- Le lien strict emploi revenu est ainsi rompu.
- Personne n'y perd, tout le monde y gagne, en priorité les plus démunis.
- la compétitivité des entreprises est préservée.
- L'activité économique est relancée.
- Le taux des prélèvements sociaux diminue.

Dans la conjoncture actuelle de morosité ce plan, par son originalité, permet tout à la fois, avec des moyens à la hauteur des enjeux, de resserrer le lien social et de relancer l'activité. C'est une réelle opportunité historique. Aux politiques de la saisir.

Jacques Berthillier  
*Secrétaire général de l'AIRES*

## Annexe I : Solde à financer les cinq premières années

Dividende versés		Encaissements en provenance		Encaissements	
		des entreprises	des organismes sociaux	Totaux	Net à verser
Année 1	43,20	30,24	8,64	38,88	4,32
Année 2	86,40	60,48	14,40	74,88	11,52
Année 3	129,60	90,72	14,40	105,12	24,48
Année 4	172,80	120,96	14,40	135,36	37,44
Année 5	216,00	151,20	14,40	165,60	50,40
<b>Total</b>	<b>648,00</b>	<b>453,60</b>	<b>66,24</b>	<b>519,84</b>	<b>128,16</b>

## Annexe IIa : Financement du Dividende Universel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total des cinq premières années
Coût total	43,20	86,40	129,60	172,80	216,00	648,00
Versé par les banques	43,20	43,20	43,20	43,20	43,20	216,00
Versé par la caisse		43,20	86,40	129,60	172,80	432,00

## Annexe IIb : Bilan de la Caisse de gestion

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total des cinq premières années	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Reversement Part A <sup>a</sup> 70 % du coût total	30,24		60,48		90,72		120,96		151,20		453,60	
Reversement Part B 1 <sup>re</sup> année <sup>b</sup> Années suivantes <sup>c</sup>	8,64		14,40		14,40		14,40		14,40		66,24	
Contrepartie liquide aux banques		4,32		4,32		4,32		4,32		4,32		21,60
Solde année précédente			35,46		61,92		76,32		77,76			
Versement du Dividende				43,20		86,40		129,60		172,80		432,00
Totaux	38,88	4,32	109,44	47,52	167,04	90,72	211,68	133,92	243,36	177,12		
Solde de fin d'année		34,56		61,92		76,32		77,76		66,24		
Totaux	38,88	38,88	109,44	109,44	167,04	167,04	211,68	211,68	243,36	243,36		

a. Part A : 70 % de la population dispose d'un revenu d'activité supérieur au Dividende Universel

b. Part B : 20 % de la population, soit 12 millions de personnes, dispose d'un revenu de transfert inférieur au Dividende Universel

Ce revenu de transfert est estimé en moyenne à 1 200 € par an

La première année, ce revenu étant supérieur au Dividende, il est reversé à la Caisse de gestion l'intégralité du Dividende, soit 20 % de 43,20 millions d'euros, soit 12 millions x 720 €

c. Les années suivantes, le Dividende étant supérieur au revenu de transfert, il est reversé à la Caisse de gestion l'intégralité de ce revenu de transfert, soit 12 millions x 1 200 €